

QUATRIÈME ANNÉE - N 4.733

ABONNEMENTS :

	US AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limites...	44.00	25.00	13.00
Autres départements...	52.00	28.00	15.00
Union Postale...	62.00	34.00	18.00

Les relations franco-anglaises

Au cours de la discussion de l'Adresse en réponse au Discours du Trône, M. Lloyd George, à la Chambre des Communes, lord Curzon, à la Chambre des Lords, ont été amenés à fournir des explications sur les relations franco-anglaises. Ils se sont, l'un et l'autre, attachés à ne pas prononcer une parole susceptible de nous froisser, ou d'éveiller dans nos esprits la moindre inquiétude. Bien au contraire, tous leurs efforts ont tendu à faire ressortir l'intérêt de la France de se prémunir contre une nouvelle agression allemande.

Relevant dans le Discours du Trône, le passage relatif aux pourparlers engagés entre Paris et Londres en vue de la conclusion d'un accord relatif à une action commune dans l'éventualité d'une attaque non provoquée de la part de l'Allemagne, lord Curzon s'est exprimé ainsi : « On ne saurait concevoir plus grand malheur qu'après avoir été entraînés ensemble dans la guerre, nous dissensions entre en désaccord à cause d'une divergence de vues à ce sujet. LA FRANCE A DES RAISONS LEGITIMES D'ÊTRE INQUIÈTE. ELLE EST PRÉOCCUPÉE AU SUJET DES RÉPARATIONS ET DE SA PROPRIÉTÉ SÉCURITÉ. Le gouvernement britannique est prêt à renouveler à la France l'assurance que le Parlement approuva en 1910 ; mais ce serait une grave erreur de l'élargir en semblable accord, au point d'en faire une alliance défensive et offensive ».

Plus affirmatif fut encore M. Lloyd George : « NOUS ADOPTONS A L'ÉGARD DE LA FRANCE, à-t-il dit, UNE POLITIQUE D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION DANS L'INTÉRÊT DE LA PAIX, mais amitié ne veut pas dire assujettissement... Nos desseins sont les mêmes que ceux de la France, bien que les méthodes que nous employons ne soient pas toujours les mêmes. C'est alors qu'il faut discuter... Il faut que nous fassions sentir à la France quelle n'est pas isolée et qu'on ne la laisse pas seule à l'écart, car rien n'est plus dangereux comme la crainte d'une trahison et la volonté nationale. FAISONS-LUI CONFIANCE. Alors le calme se rétablira et elle recouvrera le sang-froid qui permet de juger les choses sagement et qui est si nécessaire dans les conditions instables du monde se trouvant actuellement. QUAND UNE TELLE CRAINTE, JUSTIFIÉE IL EST VRAI PAR TROIS INVASIONS, EST ANCRÉE DANS LE CŒUR DE LA FRANCE, elle fausse forcément le jugement des hommes d'Etat français ».

Ici, l'expression a dépassé la pensée du premier anglais. Placés de l'autre côté du détroit, nos ministres partageraient sans doute les sentiments des sous-secrétaires du Royaume-Uni, mais se trouvant sur une frontière ouverte, se sachant exposés à une attaque que les découvertes d'armes cachées, les machinations de leurs voisins, les discours de leurs chefs, laissent deviner possible — il est des moments où les fusils parlent tout seuls, où les incidents graves surviennent, nos gouvernements voient trop juste. De là, viennent leurs divergences d'appréciation sur les événements, de là aussi, certainement, les heurts continus entre les deux nations amies, bien que poursuivant les mêmes buts. Leurs ministres respectifs le déclarent assez haut, assez nettement, pour qu'il soit possible de suspecter leurs affirmations.

Au point de vue anglais, le pacte franco-anglais, que nous offre Londres, peut paraître suffisant, à notre point de vue, il ne nous offre pas assez de garanties, il n'assure pas sa sécurité, ainsi qu'il le conviendrait.

La France admet très bien que la Grande-Bretagne ne se rallie pas à une alliance défensive et offensive, elle ne la demande d'ailleurs pas. Elle voudrait, par contre, que les Etats-majors des deux nations se concertent d'avance en vue des éventualités prévues.

Quoi qu'il en soit, M. Lloyd George, après avoir repoussé d'elles conditions à Versailles, l'Angleterre et les Etats-Unis prient l'engagement de fournir par un pacte une garantie sérieuse contre l'Allemagne, a ajouté : « C'est grâce à cette garantie que la France a renoncé à sa politique d'avance sur le Rhin. » CE FAIS AYANT AGI COMME IL L'A FAIT, JE CONSIDÈRE QUE NOTRE HONNEUR EST EN JEU ».

L'honneur de l'Angleterre étant engagé, nous n'avons pas à craindre une dérobade de sa part. Mais encore faut-il que nos voisins d'Outre-Manche arrivent à temps. Quelques députés ayant demandé au chef du gouvernement, si le traité fournirait à la Chambre l'occasion de discuter les clauses du pacte projeté avant qu'il soit conclu, le premier anglais a répondu que la garantie originale donnée à Versailles devait être présentée sous la forme d'une loi spéciale pour être ratifiée par le Parlement et qu'il était probable qu'une mesure semblable serait prise en ce qui concerne le pacte actuel.

Tout en rendant un solennel hommage aux bonnes intentions de M. Lloyd George, force nous étoit de reconnaître que, pour le moment, rien n'est décidé, que la question, par conséquent, reste entière. Un premier pas est fait, mais tant qu'une solution définitive, conforme à nos vœux, ne sera pas intervenue, nous devons tenir imperturbablement nos positions, c'est-à-dire ne pas désarmer, ni l'acquiescer à aucune concession à nos ennemis. Ainsi que l'écrivit le « Journal des Débats », si sous une forme à déterminer, le Parlement britannique, déclarait valide le pacte de 1919 indépendamment de l'adhésion des Etats-Unis, il contribuerait puissamment à dissiper les nuages accumulés depuis la fin de 1921. L'Allemagne avertie qu'une politique de revanche ne lui vaudrait rien, et qu'une guerre de revanche rallierait aux côtés de la France d'autres nations, renoncera à ses desseins, et la paix s'établira sans délai.

Tout dépend de M. Lloyd George. Si est aussi ferme dans ses actes que dans ses paroles, quand il parle du droit de la France à des réparations, son parlement se rendra à ses raisons, et les deux pays séparés par le Pas-de-Calais s'uniront par des relations cordiales, étroites qui empêcheront de jamais tout conflit européen.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

La Chambre réduit malgré le Gouvernement les crédits réservés aux services du ministère des régions libérées

PARIS, 9 février. — La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. André Lefèvre.

M. Dior est au banc du gouvernement.

MM. Curzon, Rousseau, Anselme Patureau-Mirand, Tappinier, sont nommés membres du Conseil supérieur de l'Office National des Pupilles de la Nation.

La Chambre adopte, sans débat, le projet de loi sur les vestiges et souvenirs de guerre.

La proposition de loi de M. Chaussy et plusieurs de ses collègues, invitant le gouvernement à obtenir du Sénat qu'il inscrive, dans le plus bref délai, à son ordre du jour, la discussion de la proposition de loi, votée par la Chambre, tendant à étendre à l'agriculture les dispositions de la loi du 27 mars 1917, concernant les conseils de production, est renvoyée à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget spécial pour 1922 des dépenses recouvrables en exécution des traités de paix.

La Chambre en est arrivée à la discussion des chapitres relatifs aux services relevant du ministère des Régions libérées.

Sur le chapitre 59, M. Desjardins, député de l'Aisne, soutient l'amendement suivant :

« Traitement du Ministre et du sous-secrétaire d'Etat, traitements et allocations du personnel des services de l'administration centrale... 13.811.572 francs ».

M. Reibel répond :

J'ai exposé, avant-hier, à la Chambre, les intentions, en ce qui concerne l'administration des Régions Libérées et je lui ai solennellement promis de faire toutes les économies possibles. Les crédits demandés au chapitre 59 sont indispensables à la bonne marche du service.

Pour pouvoir à la Chambre combien je suis désireux de marcher en plein accord avec elle, j'accepterai à titre d'indication, une réduction de 100.000 francs.

L'amendement de M. Desjardins est repoussé par assis et levés.

Le chapitre 59 est adopté ainsi que le chapitre 60.

Le chapitre 61 (indemnités du personnel des services de l'administration centrale) est adopté avec le chiffre de 230.000 francs proposé par M. Desjardins, et repoussé par le gouvernement et la commission qui proposent le chiffre de 236.000 francs.

Les chapitres 62 et 63 sont adoptés.

Sur le chapitre 64 (fraies de déplacement et de mission des fonctionnaires et agents des services centralisés, 410.000 francs), M. Desjardins propose une réduction de 100.000 fr. Cet amendement, repoussé par le gouvernement et la commission, est adopté à mains levées par la Chambre.

Le chapitre 64 est donc adopté avec le chiffre de 310.000 francs.

Les chapitres 65 et 66 sont adoptés.

Encore des réductions

Sur le chapitre 67 (dépenses de matériel affectées aux services centraux, 2 millions), M. Desjardins propose une réduction de 200.000 francs.

M. Reibel se lève :

Le Gouvernement dit-il, vous demande de repousser cet amendement. Mes collègues, qui ont eu l'occasion de se rendre dans les régions libérées, ont pu constater que leur installation n'a rien de somptueux. De plus, je suis obligé de vous demander de relever de 250.000 francs les crédits inscrits au chapitre 67 et d'en porter le chiffre à 2.250.000 francs.

Ce relèvement de crédit devant nous servir à installer un service de secours en cas d'incendie dans l'immeuble du boulevard Pereire.

Le chapitre est adopté avec le chiffre de 2.050.000 francs.

Sur le chapitre 68 (dépenses du matériel des services départementaux autres que les services de liquidation générale, les services techniques d'exécution : 5.700.000 francs), M. Desjardins propose une réduction de 200.000 francs.

L'amendement, repoussé par le gouvernement et la commission, est adopté à mains levées.

Les chapitres 69 à 92 sont adoptés.

Le chapitre 93 est réservé à la demande de M. Ringuier.

Les chapitres 94 et 95 sont adoptés.

Suite de la discussion demain. Les interpellations Georges Lévy, Lebas et Pressac sont sur la journée de huit heures sont fixées au 24 mars.

La séance est levée à 18 h. 30.

Le Sénat vote l'application de la loi sur les accidents du travail aux gens de maison

PARIS, 9 février. — M. Léon Bourgeois ouvre la séance à 16 heures.

Le Sénat décide de fixer ultérieurement la date des interpellations : de M. Soulié, sur les résultats de l'enquête relative aux responsabilités dans l'affaire des fusillés de Vire ; de M. Brugère de la Villedieu, sur les tarifs ferroviaires applicables aux matières premières nécessaires à l'agriculture.

Le Sénat discute, ensuite, la proposition ayant pour objet d'étendre le régime de la législation sur les accidents du travail, aux gens de maison, domestiques et serviteurs de toutes sortes.

M. Duquaire, rapporteur, souligne la nécessité de traiter les domestiques comme les autres travailleurs et de leur accorder le bénéfice de la loi de 1898.

La commission sénatoriale en accepte le principe et n'apporte au texte de la Chambre que les modifications de forme.

La loi ne s'applique pas aux exploitations agricoles qui font l'objet d'un projet spécial.

M. Duquaire insiste pour le vote de la proposition.

L'article 1er, c'est-à-dire le principe est adopté l'article 2 (calcul des salaires de base), mis aux voix, est repoussé.

Le Sénat renvoie la proposition de la loi à la commission.

M. Besnard lit un rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 481.000 francs pour secours d'études aux étudiants roumains en France. Après une intervention de M. Léon Béard, ministre de l'Instruction Publique, le projet est adopté par 270 voix.

L'interpellation de M. Brugère de la Villedieu sur les tarifs des transports des matières premières nécessaires à l'agriculture sera discutée le 25 février.

Le Sénat s'ajourne au mardi 14 février à 15 heures.

Le couronnement du Pape aura lieu dimanche

ROME, 9 février. — Hier après-midi, Pie XI a posé devant l'objectif du photographe pontifical, puis a fait une brève promenade dans les Loges Raphaëli.

Ce matin, le Pape a accordé diverses audiences notamment aux cardinaux Maurin et Bailetti, au prince Cigi, maréchal du Consistoire, au prince Ruspoli, à la princesse Castellani, de Milan, ainsi qu'à Mgr Spolverti, évêque du Grand Séminaire Pontifical.

Demain, le soir du Pape et une délégation des chapitres San-Ambrogio et du Don de Milan arriveront à Rome.

La cérémonie du couronnement commencera dimanche matin à huit heures et demie.

L'ex-empereur Charles demande à changer de résidence

VIENNE, 9 février. — La presse du soir reçoit une dépêche de Vienne suivant laquelle l'ex-empereur Charles a demandé l'autorisation de se rendre dans une station balnéaire anglaise en avril, ses enfants ne pouvant supporter la température estivale de Madère.

Si l'ex-empereur accepte les mêmes conditions que celles qui lui sont imposées dans son lit, l'Entente, paraît-il, ne s'opposera pas à sa demande.

La crise ministérielle continue en Italie

ROME, 9 février. — En présence de la difficulté d'arriver à un accord entre les populistes et les démocrates, M. Orlando a renoncé à la mission de former le ministère. La situation se trouve de ce fait encore plus compliquée.

Selon le « Popolo Romano », M. Orlando aurait désigné au roi M. Modà, leader populaire, comme susceptible de former un ministère alternatif que les difficultés qui s'opposent à la solution de la crise proviennent des exigences de son groupe.

Le dirigeable A. T. 16 part à la dérive entraînant un arrimeur

On parvient à sauver l'aérostat mais l'homme est tué

ROCHEFORT, 9 février. — Le dirigeable type « A-T-16 », du centre d'instruction des dirigeables de Rochefort, se préparait, hier, à faire une sortie d'exercice par brise normale, lorsque, à sa sortie du hangar, les hommes qui tenaient le cordage avant glissèrent sur le sol gelé et lâchèrent prise.

Par une coïncidence malheureuse, une rafale de vent soufflant à ce moment précis, fit pivoter le ballon qui se présenta au vent par le travers et vint heurter le hangar.

Les deux moteurs furent avariés ; les autres équipes de manœuvre lâchèrent prise et le ballon parti à la dérive, emportant au bout d'un de ses câbles un des aides-arrimeurs.

Au bout de quelques minutes, le vent soufflant vers la mer, le lieutenant de vaisseau Stapler, commandant le dirigeable, qui était à bord, décida d'atterrir. Il fit fonctionner les panneaux de déchargeur de l'A-T-16 » descendant au lieu dit « le Maréchal », près de Port-des-Barques.

Dans cette manœuvre, l'arrimeur Candan, originaire de Concarneau, qui n'avait pas lâché prise, mais qu'on n'avait pas pu secourir, fut tué par la masse du ballon.

Le dirigeable, grâce au camion-automobile du parc et au dévouement du personnel, était, dès hier soir, ramené au Centre, où va procéder d'urgence aux réparations nécessaires.

La farine-fleur cotée 83 francs à la Bourse du commerce est cotée 96 fr. en boulangerie

PARIS, 9 février. — La commission sénatoriale d'agriculture, réunie sous la présidence de M. Méline, a entendu la lecture d'une communication de M. Chaumet, sur la question des coefficients servant de base pour l'établissement de l'impôt sur les bénéfices d'exploitation agricole.

De cette communication, il résulte que l'évaluation de ces coefficients, proposée par le gouvernement, serait contraire à l'esprit de la loi du 25-juin 1920, car elle aurait pour conséquence d'augmenter la charge d'impôt dans une année où les bénéfices agricoles ont sensiblement diminué.

La commission a adopté à l'unanimité les conclusions de M. Chaumet.

Elle a ensuite entendu un rapport dont elle avait chargé M. Louis Maigne, sur les prix du blé, de la farine et du pain. Cette étude fait ressortir l'écart disproportionné entre les prix du blé et du pain.

Cela tient en grande partie aux cours excessifs de la farine et à la marge trop grande entre les cours de la farine et le prix du pain.

L'enquête ouverte auprès des syndicats de la meunerie et de la farine-fleur, a révélé bien des contradictions entre les meuniers et les négociants en farine.

Alors que la farine-fleur est cotée 89 francs à la Bourse du commerce, elle est cotée en boulangerie 96 francs.

Enfin, M. Massé a tenu la commission au courant des travaux de la sous-commission spéciale chargée de l'examen de tous les problèmes se rattachant à l'organisation du marché de la Villotte.

La sous-commission a mis à l'étude les mesures nécessaires pour améliorer les conditions du marché dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs.

Elle va se livrer à une enquête dont les résultats seront communiqués à la commission.

Cette dernière a prié M. Massé de se pencher sur certains problèmes de l'Agriculture pour attirer son attention sur l'urgence qu'il y a à résoudre cette question.

ECHOS & NOUVELLES

Courtoine a fait jadis toute une conférence sur la force du « gros mot », qui, parfois, est essentielle et apporte un soulagement à l'âme.

Une vieille femme d'Uxbridge, une vieille Anglaise vivait, sans discontinuer, de jurer jurais pendant soixante-cinq minutes. C'est un record.

Etrange chose que le juron ! Pourquoi le juron est-il si répugnant à certains mois, mais pas à d'autres, en effet, le don de calmer, de « soulager » celui qui les émet ? Pourquoi ?

Une étrange coutume, qui fait le désespoir des vrais sportsmen, a été introduite dans la vie hippique par certains riches de guerre. Ces nouveaux venus sur le turf débaptisent tous les jeunes chevaux achetés aux éleveurs, et leur donnent des noms plus conformes à leurs idées.

Des pouliniers, sont les appellations généralement choies s'écrivant des mots criés, deviennent alors « Mon coco chéri », « Va croûte », « Va-y, ma fille » et autres choses, que nous ne saurions dire ici.

Tous les noms d'oiseaux, toutes les lendresses que se produisent ces messieurs et dames sont transmis aux chevaux destinés à porter leurs couleurs. C'est charmant et du meilleur goût !

Mais que dire de ce patriotisme qui a baptisé son pur-sang « Ober Alles » ?

Est-ce que la Société d'Encouragement va taquer ces fantaisies qui discréditent un sport où, jusqu'ici, le bon ton régnait en maître ?

On connaît l'expression : « avoir une dent contre quelqu'un ». Crqui, le vainqueur de Lodovon, en a dix-sept contre ses adversaires en effet, pendant la guerre, une belle lui fracassa la mâchoire et lui brisa dix-sept dents. Crqui a donné un râtelier, il en a même plusieurs et de deux sortes. Le râtelier de ville est semblable à celui que tout le monde peut connaître. Mais le râtelier de combat a été fait sur mesure. Il maintient solidement la mâchoire du champion. Sa solidité est telle que l'adversaire de Crqui a vu le même que son râtelier l'avantage dans un match, et est plus résistants aux poings adverses qu'une mâchoire ordinaire.

Un nouveau krach

LA BANQUE CLAUDE-LAFONTAINE A SUSPENDU SES PAIEMENTS

Le passif est de 15 millions

PARIS, 9 février. — La sorte de « crise de confiance » qui sévit depuis quelque temps sur le marché et dont les banques les plus importantes ont supporté plus ou moins les effets, vient de faire une nouvelle victime : il s'agit d'une des plus anciennes de nos banques privées, la Banque Claude-Lafontaine. Ses guichets sont fermés depuis hier matin, et, vers 10 heures, le public, qui s'était massé devant l'hôtel occupé par la banque, 32 rue de Trévise, manifesta assez bruyamment son irritation.

Victime, disons-nous : l'honorabilité de cet établissement qui a près d'un siècle d'existence, et à la tête duquel les Claude-Lafontaine se succèdent de père en fils, ne saurait être mise en doute.

Nous avons pu entendre hier soir, en l'absence de M. Claude-Lafontaine, qui venait de partir pour son siège social de Charleville, un des fondés de pouvoir de la banque :

« Dans notre aventure, nous a-t-il dit, il faut voir l'effet des campagnes qui ont été dirigées dernièrement contre certaines banques, et en particulier contre la nôtre. Jour après jour, de grosses demandes de retrait nous parvenaient ; nous avons payé tant que nous avons pu... Il ne reste plus désormais qu'à examiner de quelle façon nous pourrions désintéresser nos déposants : c'est ce qu'étudiera demain matin notre conseil, réuni à Charleville ».

La Banque Claude-Lafontaine existe depuis 90 ans. Son capital social est de 25 millions, dont 10 sont versés et 15 à appeler. Au lendemain de l'armistice, son objectif de rester fidèle aux vieilles traditions françaises, et confiant d'ailleurs dans la reprise des affaires, la banque considéra qu'il était de son devoir de faire un large crédit aux industriels et aux commerçants.

C'est de cette confiance très largement distribuée qu'elle supporte aujourd'hui les effets. Il lui devient matériellement impossible de faire des retraits chaque jour pour les importants, d'opérer une mobilisation suffisamment rapide de son actif.

Le krach est d'une quinzaine de millions, mais la situation de la banque laisse prévoir la possibilité d'une liquidation intégrale.

LES POUVOIRS DICTATORIAUX DE KEMAL PACHA PROLONGES

CONSTANTINOPLE, 9 février. — On mande d'Ankara que l'Assemblée nationale a confirmé et étendu les pouvoirs dictatoriaux dont est investi Mustapha Kemal pacha, à la suite de la nouvelle démission de cette extension ne se sont pas exprimées cependant que pour une durée de trois mois.

Landru serait bientôt exécuté

PARIS, 9 février. — Le dossier de l'affaire Landru, qui a été transmis au ministère de la Justice, après le rejet du pourvoi en cassation, a été examiné et après-midi par la commission des Grâces qui siège à la Chancellerie.

L'avis formulé par cette commission a été aussitôt communiqué au Garde des sceaux qui, après en avoir pris connaissance, la fera parvenir au Président de la République, auquel il appartient de prendre la décision suprême.

Rappelons que généralement cette décision est conforme à l'avis exprimé par la commission des Grâces. Or, on assure que tel-ci se serait prononcé pour le rejet du recours en grâce de Landru.

Rome sous la neige

ROME, 9 février. — La neige qui depuis plusieurs années n'avait pas fait son apparition à Rome, est tombée abondamment cette nuit. Ce matin, le soleil resplendit dans un ciel limpide. De nombreux curieux se rendent sur les hauteurs du Pincio et du Janicule pour contempler ce spectacle assez rare de Rome sous un tapis blanc.

D'autre part, les nouvelles de l'Italie centrale et septentrionale signalent de violentes tempêtes de neige. Les communications télégraphiques et téléphoniques sont très difficiles. Les chemins de fer ont été interrompus, les trains arrivent avec de grands retards. La navigation sur l'Adriatique a été suspendue pendant plusieurs heures.

Nouvelles Brèves

Les ministres se sont réunis hier sous la présidence de M. Pomaré. Le Conseil a examiné les projets et interpellations figurant à l'ordre du jour de la Chambre.

M. Maunoury a annoncé des mesures qu'il a prises pour mettre fin à la propagation de fausses nouvelles qui se poursuivent en Bourse, à Paris et en province.

Deux travailleurs accusés d'avoir assassiné leur chef cuisinier, ont été passés par les armes hier à Oren.

Les ouvriers et employés de chemins de fer allemands ont presque tous repris le travail, excepté dans la région d'Essen et de Brunswick où l'ordre de cessation de la grève rencontre une assez vive résistance.

Le conflit qui avait éclaté dans l'industrie de la porcelaine a recommencé.

Les ouvriers, qui l'avaient provoqué, ont quitté à nouveau le travail peu de temps après l'avoir repris. Les fabricants se sont réunis hier pour examiner la situation.

Le Président Harding a signé la loi de constitution des dolles des Alliés.

UNE RÉVÉLATION PENIBLE

M. Lloyd George aurait reconnu les soviets s'ils s'étaient emparés de Varsovie

On mande de Washington qu'au cours du banquet commémoratif de l'intervention française en Amérique, M. Underwood, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Rome, a prononcé un discours très applaudi dans lequel il a fait justice en termes véhéments des critiques portées ces derniers temps contre la France.

Il s'est élevé ensuite énergiquement contre la politique de M. Lloyd George.

« Je vous révélerai, a-t-il dit en conclusion, un fait grave encore inconnu. Au moment où la Pologne semblait à la veille de succomber sous la poussée bolchévique, M. Giotelli s'est rendu à Lucerne auprès de M. Lloyd George, et ces deux hommes d'Etat se sont engagés à reconnaître officiellement les soviets le jour où ils se seraient rendus maîtres de Varsovie ».

C'est ainsi que M. Lloyd George se proposait de récompenser les bolchévicks de l'acte le plus dangereux pour la cause des alliés.

L'Ulster est protégé

LONDRES, 9 février. — Le correspondant de l'« Evening News » à Belfast télégraphie que 5.000 soldats et agents de police ont été échelonnés aujourd'hui tout le long de la frontière entre l'Ulster et le sud de l'Irlande et que la répétition des événements d'hier est en conséquence impossible.

On s'attend à ce que les unionistes emmenés en captivité soient remis en liberté ce soir.

Le même correspondant ajoute que tous les Sinn-Féiners de marque dans les comtés de Fermanagh et de Tyrone ont été avertis que leur vie répondra de celle des unionistes enlevés hier.

L'Angleterre se propose d'arrêter Gandhi et ses partisans

LONDRES, 9 février. — Le gouvernement de Delhi a envoyé à M. Montagu, secrétaire pour l'Inde dans le cabinet britannique, le communiqué suivant :

« Nous désirons attirer votre attention sur les revendications contenues dans le dernier manifeste de M. Gandhi, et qui sont plus audacieuses que les demandes faites par le congrès indigène ».

Nous sommes sûrs que tout citoyen sensé sera d'accord avec nous pour reconnaître que cette proclamation n'est pas une réponse au discours prononcé à Calcutta par lord Reading, et que les revendications qu'elle contient ne peuvent même pas être prises en considération par un gouvernement. Il n'est plus aujourd'hui question de voir les Hindous adopter une politique ou une autre. Ils se mettent hors la loi. La campagne de « désobéissance civile » est menée avec tant de zèle qu'elle doit être combattue avec des mesures sévères et énergiques ».

« Le gouvernement de l'Inde espère donc que toute mesure qu'il peut prendre pour supprimer ce mouvement sera appuyée par tous les citoyens de Sa Majesté britannique, respectueux des lois ».

Il est encore trop tôt pour donner un aperçu des méthodes que les autorités britanniques entendent adopter aux Indes pour rendre aux fonctionnaires anglais toute leur autorité, mais on laisse entendre ici qu'elles entraîneront l'arrestation pour ainsi dire immédiate, de Gandhi et de ses partisans.

Les troupes britanniques resteront en Egypte

LONDRES, 9 février. — Lord Allenby se rend à Londres pour s'entendre avec le gouvernement britannique sur la reprise des négociations anglo-égyptiennes.

Sarwanat pacha a reconstruit péniblement une délégation égyptienne. L'occasion paraît favorable à un nouvel échange de vues. Le gros problème reste l'occupation militaire.

La Grande-Bretagne envisageait peut-être la suppression de ses garnisons dans les villes, mais elle concentrera ses effectifs dans la zone du canal de Suez.

Or, la délégation égyptienne préconise l'évacuation militaire et affirme que les communications britanniques seraient bien mieux assurées par un traité d'alliance anglo-égyptienne. De grosses difficultés sont à prévoir.

Le travail reprend en Allemagne

BERLIN, 9 février. — Les ouvriers municipaux se sont présentés, ce matin, à leur travail et ont été réengagés sauf quand des sans-travail avaient déjà occupé leur place.

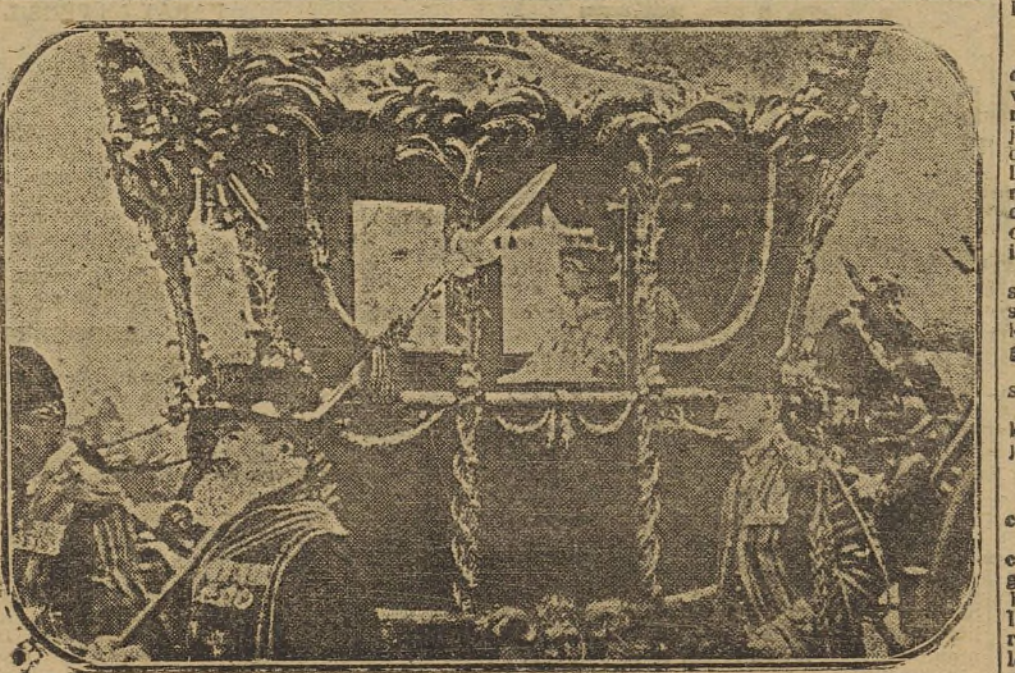
Quoique la municipalité n'ait pris de nouveau personnel qu'avec beaucoup de ménagements, on estime que quelques milliers de travailleurs municipaux se trouveront à leur tour sans travail.

Ce qui a amené avant tout la fin de la grève, c'est l'efficacité de l'intervention des équipes dites de secours technique.

Seules les usines à gaz n'ont pu être mises en action. Une tentative dans ce sens a amené l'explosion d'une usine à gaz dans le sud de Berlin.

L'encéphalite léthargique à Chalon-sur-Saône

CHALON-SUR-SAÛNE, 9 février. — L'encéphalite léthargique, dont on n'avait pas signalé un seul cas depuis plus d'un an, vient de causer la mort à Ecuelles, d'une jeune femme, mariée tout récemment.



Paris-Centre a annoncé l'ouverture du Parlement britannique. A cette occasion, le roi d'Angleterre a tenu le jour d'hier, au cours du Trône, Notre cliché représente les troupes britanniques à la Chambre des Lords.

LA SUPERIORITE par la SPECIALITE
Aux Fabriques Francaises
 LES PLUS PARISIENS DES MAGASINS DE PROVINCES

LUNDI 13 FEVRIER et pendant huit jours seulement

Grande Réclame de

GANTS - FLEURS - PARFUMERIE & DENTELLES

Inauguration de notre Rayon de Parfumerie comportant toutes les Grandes Marques

Nous recommandons tout particulièrement les Articles marque S & F F préparés spécialement pour nos Maisons

ARTICLES SACRIFIES POUR CETTE MISE EN VENTE

GANTERIE

GANTS de satin fil, bonne qualité, 3 boutons nacre. Toutes nuances 2 75
 GANT de peau glacée pour Dames, bonne qualité, 2 boutons pression. Toutes nuances. Hors cours 7 75
 GANTS tantes pour Dames, piqués anglais, 2 boutons pression. Article d'usage. 12 50. Le même pour hommes, 1 bouton. 12 90

BAS

BAS de soie avec couture, pieds et entrées coton fin, noir seulement. Sans précédent 7 90

FLEURS

Un choix considérable BRANCHES coupées pour garnitures. Exceptionnel. La branche 0 65, 0 45 et 0 30
 BRAN. HES coupées et FEUILLAGES, article riche, fleurs fin s. Pour notre réclame seulement. La bran. h. 1 25 et 0 95

PARFUMERIE

EAU de Cologne pour bain, toilette et friction, marque S & F F, qualité supérieure. Le grand flacon. 10 50. Le flacon. 5 90
 SAVON parfumé à la Violette. Réclame. La boîte de 12 pains. 6 75
 Le pain. 0 60
 EAU de Cologne vieille, ambrée, pour la toilette, marque S & F F, qualité supérieure. Le grand flacon. 14 75. Le flacon. 7 90
 SAVON pour bain et toilette garanti pur, parfums assortis. La boîte de 6 gros pains. 5 75. Les gros pains. 1 .
 POUFRE de riz marque MELORYS de la Maison ARYS. Pour notre réclame seulement, La grande boîte. 1 95

DENTELLES

ENTRE-DEUX filet mécho brodé main, larg. environ 0m 20. Réclame. Le mètre. 5 90

Un choix considérable DENTELLES DE FIL, FILET, VALEN; ENN S, GHANTILLY, etc., à d s Prix excep. ionnels

VOIR DIMANCHE 12 NOTRE EXPOSITION SENSATIONNELLE


Du 1er au 22 Février
RÉCLAME
 de
Mouchoirs
 Prix exceptionnels
 Voir les Etalages à la



CHEMISERIE
New Sport
 44, Rue du Commerce, 44
 NEVERS
 FOURNISSEUR DE L'UNION P.-L.-M.

La TOUX

vous arrache la poitrine



Jamais la toux ne s'implante d'emblée chez un individu. Toujours elle est amenée par un refroidissement; la tête est lourde, le nez embarrassé, la toux, d'abord sèche, devient bientôt plus grosse et plus fréquente, provoquant de vives douleurs le long des côtes.

Victimes de l'influenza, de la grippe, d'un rhume négligé, soignez-vous de suite : prenez du Sirop des Vosges Cazé qui, de lavis des médecins, est le remède le plus efficace pour guérir la toux, même la plus tenace.

Nous ne disons pas de paroles en l'air : lisez ce qu'écrivit M. G. Lecomte, à Deville (Ardennes).

« Il y a 10 jours que j'emploie votre Sirop des Vosges et, dès les premiers jours, je fus étonné du résultat. C'était pour une sorte de bronchite qui traînait depuis quelque temps. Durant ces derniers jours, la toux avait beaucoup augmenté et m'empêchait de dormir mes nuits. A présent ce va très bien. Ma toux a presque disparu et j'ai retrouvé mon bon sommeil. Aussi le Sirop Cazé est-il devenu notre remède de famille. »

Devant de tels faits, pourquoi voulez-vous que le Sirop des Vosges Cazé ne fasse pas pour vous ce qu'il a fait pour d'autres? Que vous soyez atteint de rhume, de catarrhe, d'asthme pénible avec sifflement des bronches et toux incessante, prenez du Sirop des Vosges Cazé, lui seul vous soulagera.

Sirop des Vosges CAZÉ

Le gr. flac. : 6 fr. 60, les deux : 12 fr. 20 (en gare contre mandat). — Toutes pharmacies ou à défaut chez Laborat. CAZÉ, 80, rue de Valenciennes, Paris. Rem. gratis.

BOIS-CHARBONS

Matériaux de construction

J.-B. BOUDOT
 16, Rue du Chemin-de-Fer, 16
 NEVERS

LAMPES ÉLECTRIQUES

DISPONIBLES PAR TOUTES QUANTITÉS
L'HIVER EST VEJU
 DEMANDEZ NOS TARIFS
 Demandez le Tarif pour revendeurs

Enr. près: Électriques du Centre
 Rue de la République, MONTCEAU-LES-MINES (S.-et-L.)

Clos d'Equarrissage SERINDAT

•• Avenue de la Gare, DECIZE ••

Enlèvement immédiat de tous ANIMAUX MORTS OU HORS SERVICE

Paiement comptant au plus haut cours
 FABRIQUE D'ENGRAIS
 Téléphone n° 22

Machines Agricoles

André LUCET
 20, Rue du Champ de Foire, NEVERS

Distributeurs d'Engrais
 TARARES
 TRIEURS
 BROyeurs
 DE POMMES DE TERRE
 CONCASSEURS

CHARRUES
 HERSES ARTICULEES
 HERSES A RESSORTS
 CULTIVATEURS
 SEMOIRS
 COUPE-RACINES

Les Meilleures Marques - Les plus bas prix

SUPERPHOSPHATES

Saint-Gobain et Super-Os. Scories Thomas
 Sels de potasse, S. fates d'ammoniaque
 Engrais organiques

Prix courants sur demande aux
 ETABLISSEMENTS MAURICE GORBERY
 15, Rue des Merciers, NEVERS
 Téléphone 2-61
 USINE ET CLOS D'EQUARRISSAGE DES FOUILLES

A tous les Lecteurs



Il est offert, pendant tout le mois seulement
LE SUPERBE CADRE
 et-joint, en bois massif façon noyer ciré largeur de baguette 5 cent., grandeurs exceptionnelles 44x50, encadrant un MAGNIFIQUE PORTRAIT de famille 35x42 cent., finement retouché et d'une ressemblance parfaite.

Tous frais compris rendu franco **22 fr.**
 Valeur réelle 50 francs

Adressez ou apportez vos petites photographies à reproduire au SERVICE DES PORTRAITS, 10, rue Saint-Etienne (premier étage), NEVERS.

Nota. — Il ne pourra être vendu plus de DEUX portraits par famille.

Sable et Gravier de Loire

de toutes grosseurs

PRIX DU SABLE : 2 fr. 50 la tonne sur bateau
 PRIX DU GRAVIER et CAILLLOU DE ROUTE 14 fr. le mètre SUR PORT DE DECIZE

Prix et qualité défiant toute concurrence
 S'adresser aux maîtres d'ouvrages :
ROUSSEAU père & fils J. PONTÉAU, P. VESIRE A DECIZE

CLOTURES EN CIMENT ARMÉ

Pour Parcs, Jardins, Prés, etc.

Pieux Moulurés
 Avec attaches mobiles

J.-B. COUTURIER
 Moulins (Allier)

La cidrerie de Briare
 informe sa nombreuse clientèle qu'elle est actuellement venue à excellent cidre pur jus, également à sa disposition des marcs vieux, nouveaux, rhums et apéritifs, à des prix modérés.

ON DEMANDE
POUR TOUTE LA FRANCE
 Jeunes Gens, Hommes et Dames

pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour.
 Ecrire ou s'adresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, Nevers, 1^{er} étage. Si pas sérieux, s'abstenir.

MACHINES AGRICOLES

TH. PILTER

4, Quai de la Jonction
A NEVERS

HERSES A DENTS ELASTIQUES
 HERSES ARTICULEES en Z
 HERSES A CHAINETTES
 HERSES à dents INCLINABLES
 CULTIVATEURS « CENTAURE »
 CULTIVATEURS « MAJOR »
 CULTIVATEURS HOUES combinés
 SEMOIRS en LIGNES
 SEMOIRS à PETITES GRAINES
 SEMOIRS à BETTERAVES
 SEMOIRS à la VOLÉE sur roues

SEMOIRS à la VOLÉE s'adaptant sur les Cultivateurs « Major »
 DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS
 PULVERISEURS à un et deux rangs de disques
 MEULES à AIGUISER
 BROyeurs de TUBERCULES CUTTS
 MOULINS-CONCASSEURS « NEPTUNE »

LIMONIERES
 RELEVEURS d'EPIS

Demander les Catalogues « P »

INDUSTRIELS
 Pour vos fournitures électriques et industrielles, adressez-vous à
SHONE ELECTRO-INDUSTRIEL
 77, rue D'Ecoubert, LIGNY.
 Agents régionaux, bien introduits demandés. 2131

Manufacture, confections hommes, drap, coutil, demande
REPRESENTANT
 ayant bonne clientèle, 170 boulevard, Victor-Hugo, Lille. 2118

Se quitter votre emploi vous pouvez gagner 15 fr. par jour, min. Ecr. caniers Parfums service G. Monaco. 4554

RELEVÉE d'une secret pour guérir pipi au lit et hémorroïdes.
 Mison BUIROT, à Nantes.

GARAGE CHALMET
 Saint-Saulge, à enlever de suite
 FORD TORPEDO
 état de marche. 6 400 fr. à essayer. 1905

Electro-Installation
 8, rue Pasteur, NEVERS

INSTALLATIONS
 en tous genres
 exécutées par des ouvriers habiles et accomplis

Spécialité d'éclairage sur voitures automobiles

DEVIS GRATUITS

Chapellerie G. LESCAUD

81, Rue du Commerce, NEVERS

POUR CAUSE DE CESSATION DE COMMERCE
 A partir du SAMEDI 11 FEVRIER 1922

RABAIS RÉEL DE 30 0/0

Sur tous les articles en rayon

Coiffez-vous de suite, là est votre intérêt!
 Coiffez-vous bien et à bon marché!

Chapeaux pour Dames et Jeunes filles, en feutre, peluche, satin, velours, paille, etc., valeur 20 à 50 fr., vendus 5.95, 15 & 25 FR.

A LA GRANDE FABRIQUE

4, Place du Lycée (Ancien Grand Café Glacier) NEVERS

SOLDES

PARDESSUS pour Hommes Valeur 210, 179, 149, 129, 79^{fr.}
 Soldés à 169, 139, 109, 79, 49^{fr.}

Tous nos Articles d'Hiver sont vendus à des prix exceptionnels